
Circulaire.

Numéro d'inventaire : 1979.30732

Auteur(s) : Louis de Fontanes

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1810

Description : Grande feuille double, avec en-tête "Université Impériale". Lignes et marges préparées au crayon. Le papier est déchiré au niveau du pli, en bas.

Mesures : hauteur : 313 mm ; largeur : 207 mm

Notes : Circulaire envoyée aux recteurs d'académie. A l'occasion du mariage de Napoléon 1er et de Marie-Louise, il est ordonné aux professeurs de rhétorique des lycées de rédiger et prononcer un discours latin. Un prix doit récompenser le meilleur ouvrage. Une sévère censure quant au contenu est préconisée: "J'ai acquis le droit de compter sur le bon esprit qui anime les fonctionnaires de l'Université. Cependant les obligations de ma place me condamnent quelquefois à prévoir le mal auquel je ne crois pas. Vous veillerez donc, Monsieur le Recteur, à ce que la liberté du discours latin ne couvre aucune allusion qui puisse satisfaire le ressentiment ou la malignité de quelque partie [sic]." Suivent les thèmes que chaque professeur devra retenir pour son discours et qui "doivent suffire à l'enthousiasme de l'orateur, et aux plus nobles développements de l'éloquence." Les textes seront préalablement lus par le Recteur, un Inspecteur mandaté, le Proviseur, ou par "toute autre personne qui puisse [...] donner la sécurité dont j'ai besoin". Ils seront ensuite transmis au ministère. Le document est signé de la main de Fontanes, et daté du 11 avril 1810.

Mots-clés : Manifestations exceptionnelles

Rectorats

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3